YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2005

DELIBERATION N° 2005/12/993

OBJET : Plan local Petite Enfance - Création d'un multi accueil de 40 places.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la demande croissante des familles, en matière de garde d'enfants de 0 à 3 ans, à laquelle la municipalité doit faire face,

CONSIDERANT le nombre de places actuelles offertes par la ville en matière d'accueil de la petite enfance, soit 219 en accueil régulier et 23 places en accueil occasionnel,

CONSIDERANT, après étude de la situation globale de l'accueil de la petite enfance, que la création de 20 places municipales supplémentaires et la rénovation du multi accueil existant « Les Calinous » sont apparues nécessaires et prioritaires,

CONSIDERANT que le coût d'investissement fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales,

CONSIDERANT que le coût de fonctionnement de ces 20 nouvelles places municipales fera l'objet d'une demande de prise en charge entre 50 et 70 % de la participation de la ville dans le cadre de la signature d'un prochain contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE de donner un avis favorable au Plan Local Petite Enfance,

DEMANDE à la Caisse d'Allocations Familiales d'examiner le schéma de développement Petite Enfance qui lui sera proposé par la ville dans l'objectif de la signature d'un futur Contrat Enfance,

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 78 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers au taux maximum pour réaliser ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 23-12-05
et de la publication le 23-12-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23